

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 13 décembre 2017

Affiché le

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, Mr Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, Mme Cyrielle GUILLEMAIN, MM Roland JOANNES et Jean-Pierre BINTZ.

Absent : ./.

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Josée MEYER a donné procuration à Mr Fernand DISCH, Mr Frédéric REYDEL a donné procuration à Mr Alain GUIGNOT, Mme Aurélie STEHLIN a donné procuration à Mme Cyrielle GUILLEMAIN.

Le secrétaire de séance : Mr Alain GUIGNOT.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 23 octobre 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) Motion pour l'adoption d'une loi en faveur des communes rurales, *accepter ou refuser la motion proposée par l'association des Maires Ruraux de France*
- 5) **CITY Parc**, *examen d'un devis du filet Pare-ballon, décision*
- 6) **Pose de nids d'hirondelles**, *décision suite aux éléments complémentaires obtenus de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)*
- 7) **FORÊT**, *valider ou non le programme d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes prévus pour 2018*
- 8) **Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération**, *accepter ou refuser la convention proposée par le Conseil départemental et si oui autoriser le Maire à la signer*
- 9) **Echange parcelle MULLER / COMMUNE**, *à la demande du Tribunal d'Instance de Guebwiller compléter la délibération initiale*
- 10) **BUDGET 2017 – Décision modificative**, *virer un montant de 4 000€ du compte 022 dépenses imprévues au compte 6554 contributions aux organismes de regroupement*
- 11) **Divers :**
 - Tour de table
 - Compte-rendu des réunions passées. SIS, PLUi
 - Voie verte évolution des contraintes au Sud du village ainsi que des coûts et de la participation de la CCCHR
 - Place de l'Ecole, traçage de parking au sol
 - Rue de l'Ecole, mise en sens unique les jours et heures de rentrée et sortie des écoles

- Fiscalité : - information sur le dégrèvement de la taxe d'habitation
- information sur réduction du Fond Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle.
- Compteur LINKY.

POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 23 octobre 2017

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mr Alain GUIGNOT, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mr Alain GUIGNOT en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N°4 – Motion pour l'adoption d'une loi en faveur des communes rurales

Soutien du Conseil Municipal à la motion de l'AMHR sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien des ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toute d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMHR sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une Loi-cadre « commune et ruralité ».

POINT N° 5 – CITY PARK, filet pare-ballon

Il est proposé aux conseillers d'étudier trois devis pour la fourniture d'un filet pare ballons au City Park.

Mr DISCH fait remarquer qu'il faudrait que la pose soit réalisée avant le semis dans le champ situé derrière le City Park.

Mr le Maire propose de reporter la commande au printemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RETIENT le devis de COMAT & VALCO pour un montant de 1 950€ HT
- AUTORISE le Maire à passer commande avec maintien du prix actuel.

POINT N° 6 – NIDS D'HIRONDELLES

Mr René GEYMANN, membre bénévole de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), a fourni les détails pour la fabrication des nids artificiels destinés aux hirondelles.

Pour permettre à la colonie de rester et de s'étendre dans un premier temps au sein de notre commune, il serait nécessaire de compléter les nids actuels sur la façade Nord de l'école par 36 nids artificiels.

La fabrication de ces nids se faisant de manière artisanale par Mr René GEYMANN, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- CHARGE le Maire à passer commande de 36 nids d'hirondelles auprès de la LPO
- DECIDE de verser à la LPO un don de 540€.

POINT N° 7 – FORÊT, Programme de travaux d'exploitation - Etat prévisionnel des coupes 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2018 proposé par Mr DROUIN de l'ONF.

La recette prévisionnelle est de 3000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme sans observation
- autorise Mr le Maire à le signer.

POINT N° 8 – Convention de répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération

Le Conseil Départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au Département est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le Maire au titre de ses pouvoirs de police.

A ce sujet, comme le préconisent fortement les autorités de l'Etat (DGCL), la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Pour cette raison, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée départementale a approuvé par délibération du 23 juin 2017 les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises.

La répartition de ces charges repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en travers de l'agglomération depuis de nombreuses années, et correspond aux usages en cours dans les autres départements français.

Après lecture de la convention type proposée, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention.

POINT N° 9 – Echange parcelle MULLER / COMMUNE

Dans le cadre de l'échange des parcelles entre la commune et Mr Muller Dany ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mai 2016 qui demandait la division des parcelles n° 101/44 et n° 111/24 procéder à l'arpentage des parcelles n° 144/44 en section 18 et n° 111/24 en section 21 ;

Vu les procès-verbaux d'arpentage n° 233 et 234 établis par Jérôme ADOR, géomètre ;

Vu l'acte administratif d'échange du 23 octobre 2017 ;

Vu l'ordonnance intermédiaire du tribunal d'instance du 5/12/2017 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- tient à préciser les désignations cadastrales des deux parcelles échangées, à savoir :
 - la parcelle n° 115/24 section 21 de 00a 36ca Terre
 - la parcelle n° 105/44 section 18 de 00a 36ca Taillis

- autorise l'élimination de la parcelle section 18 n° 105/24 du livre foncier.

POINT N° 10 – BURDGET 2017 – Décision modificative

Les versements obligatoires aux différents organismes de regroupement au titre de la gestion 2017 ont occasionnés un dépassement du prévisionnel de 3 535.82€ au compte 6554.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à un virement de 4 000€ du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement »

POINT N° 11 – DIVERS

Clôture à 22h30

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du
18 DECEMBRE 2017****ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 23 octobre 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) Motion pour l'adoption d'une loi en faveur des communes rurales, *accepter ou refuser la motion proposée par l'association des Maires Ruraux de France*
- 5) **CITY Parc**, examen d'un devis du filet Pare-ballon, décision
- 6) **Pose de nids d'hirondelles**, décision suite aux éléments complémentaires obtenus de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- 7) **FORÊT**, valider ou non le programme d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes prévus pour 2018
- 8) **Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération**, *accepter ou refuser la convention proposée par le Conseil départemental et si oui autoriser le Maire à la signer*
- 9) **Echange parcelle MULLER / COMMUNE**, à la demande du Tribunal d'Instance de Guebwiller compléter la délibération initiale
- 10) **BUDGET 2017 – Décision modificative**, virer un montant de 4 000€ du compte 022 dépenses imprévues au compte 6554 contributions aux organismes de regroupement
- 11) **Divers :**
 - Tour de table
 - Compte-rendu des réunions passées. SIS, PLUi
 - Voie verte évolution des contraintes au Sud du village ainsi que des coûts et de la participation de la CCCHR
 - Place de l'Ecole, traçage de parking au sol
 - Rue de l'Ecole, mise en sens unique les jours et heures de rentrée et sortie des écoles
 - Fiscalité : - information sur le dégrèvement de la taxe d'habitation
 - information sur réduction du Fond Départemental de péréquation de la Taxe professionnelle.
 - Compteur LINKY.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie- Josée	2 ^{ème} adjoint	Absente	A donné procuration à Fernand DISCH
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal	Absente	A donné procuration à Cyrielle GUILLEMAIN
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal		
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal	Absent	A donné procuration à Alain GUIGNOT
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal	Démissionné le 15/05/2017	-----